



UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

Cours: POL510S-30 – Hiver 2014 Les intellectuels et les médias

Professeur: Fabio Pereira

Descriptif du cours

La discussion sur les différents concepts des intellectuels. Les dimensions politique, culturelle et sociologique du groupe des intellectuels. Les différentes dimensions de la crise des intellectuels en France, au Brésil et au Québec. Le rapport entre les médias et les intellectuels. Les nouvelles figures intellectuelles.

Objectifs du cours

- Réfléchir sur le rôle des intellectuels dans les sociétés à partir de l'articulation entre les mondes de la culture, de la politique et des médias;
- Discuter le rôle des médias dans le processus de transformation de l'identité des intellectuels;
- Discuter les nouvelles modalités d'intervention des intellectuels contemporains;
- Définir l'intellectuel en tant qu'objet de recherche
- Promouvoir le débat et la réflexion sur le rapport intellectuels et médias au Québec, à partir de la recherche effectuée par les étudiants.

Dynamique du cours

Dans la première partie de chaque séance, le professeur donnera le cours sous la forme d'exposés magistraux. Tous les étudiants sont invités à participer activement en formulant des commentaires et des questions. La dernière heure sera ouverte à la discussion des textes entre les étudiants, le professeur agissant à titre de modérateur. Toutes les lectures en français sont obligatoires. Chaque session comporte une ou plusieurs lectures assignées qui doivent être lues en préparation du cours. Le recueil de textes est disponible à la Coop UQAM. La plupart des textes sont aussi disponibles à la bibliothèque centrale de l'UQAM.

Centre Paulo-Freire

Le Centre Paulo-Freire est un centre de ressources et de monitorat pour les étudiants et étudiantes du Département de science politique. Il est animé par des étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycles et est ouvert 5 jours par semaine, au local A-3645. C'est essentiellement pour éviter l'isolement, augmenter le sentiment d'appartenance et permettre la réalisation du plein potentiel des étudiantes et des étudiants que l'idée de la création d'un centre de ressources a vu le jour.

L'évaluation

Un *examen* (35 %), que aura lieu le 5 mars, testera vos connaissances sur les concepts de base du cours et la capacité de compréhension et analyse critique d'une situation d'intervention intellectuelle dans les médias. L'examen comporte trois questions concrètes et un court essai.

Un *travail de recherche*, à remettre le 26 mars (50%). Choisissez un sujet autour de la problématique générale du cours sur laquelle vous produisez un travail de recherche. Vous pourriez analyser la trajectoire d'un intellectuel médiatique québécois, d'un produit (un blog, un journal, une émission de radio ou télévision, etc.) ou faire une étude de cas (une polémique, un débat intellectuel, etc.). Si vous faites face à une pénurie d'idées, parcourez le plan de cours. L'objet de l'analyse doit toujours se concentrer sur le rapport entre les médias et les intellectuels. N'hésitez pas à parler avec moi. Profitez aussi de l'expertise du Centre Paulo-Freire.

Commencez votre texte par une question. Ensuite, proposez une réponse en un seul paragraphe : ce sera votre postulat. Par la suite, écrivez un travail de recherche de 12 à 15 pages (à double interligne) où vous démontrez la justesse de votre postulat. Ce travail doit obligatoirement avoir un titre, une introduction, au moins trois sections distinctes — qui correspondent aux différents arguments relevant de votre postulat et une conclusion. Vous devez aussi présenter une bibliographie détaillée (non incluse dans la limite de 15 pages).

La participation dans un *séminaire de recherche* sur le sujet de votre article (15%). Les trois dernières séances prendront la forme de séminaires de présentation des recherches. Les différents travaux des étudiants seront organisés en tables rondes, selon les affinités des sujets.

Chacun doit présenter son travail et répondre aux questions qui seront posées par les participants. La capacité d'articulation de la pensée dans la présentation du séminaire et dans les réponses aux questions sera évaluée.

Programme du cours

1. Introduction - Les "intellectuels" comme objet de discussion
2. Les différentes définitions de l'objet intellectuel: les définitions normatives et polémiques

SARTRE, J-P. *Plaidoyer pour les intellectuels*. Paris: Gallimard, 1972.

BRUNET, M; LANTHIER, P. Introduction: l'intellectuel et son milieu. In: BRUNET, M; LANTHIER, P. (dirs.) *L'inscription sociale de l'intellectuel*. Québec: Les presses de l'Université Laval, 2000, p. 11-18.

*BOBBIO, N. *Os intelectuais e o poder*. São Paulo: Unesp, 1997.

3. Les différentes définitions de l'objet intellectuel: les définitions sociologiques

BOURDIEU, P. Champ intellectuel et projet créateur. *Les temps modernes*, 246, 1966, p. 865-906.

CHARLE, C. *Naissance des 'intellectuels'. 1880-1900*. Paris: Minit, 1990

4. Les intellectuels dans historique

ORY, P & SIRINELLI, J-F. *Les intellectuels en France, de l'affaire Dreyfus à nos jours*. 2^a ed. Paris: Armand Colin, 1992.

DOSSE, F. Cet obscur objet de l'histoire des intellectuels. In: *La marche des idées. Histoire des intellectuels – Histoire intellectuel*. Paris: la Découverte, 2003, p. 15-41.

5. Les différents contextes de "crise" des intellectuels: France

DEBRAY, R. Les trois âges. In: *Le pouvoir intellectuel en France*. Paris :Ramasay, 1979, p. 60-142.

*FULLER, S. Intellectuals: an endangered species in the twenty-first century? *Economy and Society*, Vol. 13m N. 04, 2004, p. 463-483

6. Les différents contextes de "crise" des intellectuels: Brésil

PÉCAULT, D. Les intellectuels, la nation et la démocratie au Brésil. *Revue européenne des Sciences Sociales*, Tome XXVIII, n. 87, 1990, p. 191-205.

*PEREIRA, F H. Intellectuals and the media: a comparative study in Brazil and France. 1st ECPR Graduate Conference. Colchester (England), 2006.

7. Les différents contextes de "crise" des intellectuels: Québec

AUBIN, F. *La nouvelle résistance. Strategies de publicisation déployés par des intellectuels critiques de la globalisation (1994-2005)*. Thèse (Doutorat en Communication). Université de Québec à Montréal, Montréal, 2006.

CALDWELL, G. La fonction critique de l'intellectuel Québécois est-elle en voie de disparition? In: BRUNET, M; LANTHIER, P. *L'inscription sociale de l'intellectuel*. Québec: Les presses de l'Université Laval, 2000, p. 354-356.

PELLETIER, J. L'intellectuel est-il mort? In: BRUNET, M & LANTHIER, P. (dirs.). *L'inscription sociale de l'intellectuel*. Les Presses Universitaires de Laval / L'Hamarttan, 2000, pp. 367-374

8. Examen écrit

9. Les intellectuels et les médias: débat polemist et les nouvelles conditions d'intervention des intellectuels dans les medias

AUBIN, F. *La nouvelle résistance. Strategies de publicisation déployés par des intellectuels critiques de la globalisation (1994-2005)*. Thèse (Doutorat en Communication). Université de Québec à Montréal, Montréal, 2006.

BOUVERESSE, J. 'Intellectuels médiatiques et penseurs de l'ombre'. *Le Monde diplomatique*, maio 2006, p. 23 ; 29.

BUXTON, D. 'Un problème de définition'. In : BUXTON, D. et JAMES F. (orgs.). *Les intellectuelles des médias en France*. Paris: L'Harmattan, 2005, pp. 11-26.

BOURDIEU, P. *Sur la télévision*. Paris: Liber - Raisons d'agir, 1996.

BOURDIEU, Pierre. Le hit parade des intellectuels français ou qui sera juge de la légitimité des juges. *Hommos Academicus*. Paris: Editions de Minuit, 1984, p. 275-286.

10. Les intellectuels et les médias: l'expert, les intellectuels-journalistes et les journalistes-intellectuels

RIUTORT, P. 'Genèse et évolution d'une catégorie floue'. In : BUXTON, D. et JAMES F. (dirs.). *Les intellectuelles des médias en France*. Paris: L'Harmattan: 2005, pp. 27-36.

RIEFFEL, R. Journalistes et intellectuels: une nouvelle configuration culturelle?'. *Reseaux*, 51, 1992, pp. 11-24.

PEREIRA, F. H. *Les journalistes-intellectuels au Brésil : une catégorie en construction?*. Communication présenté au 75 Congrès de l'Acfas, Trois Rivières, 2007

11. Les nouveaux espaces d'intervention des intellectuels: les réseaux intellectuels, les médias alternatives, les think-thanks, l'internet

AUBIN, France. *Espace public et intellectuels : du réseau social au champ de la blogosphère politique*. Actes du colloque du GT 13, Congrès de l' AISLF, 2009.

HARVEY, N. As tipologias dos pesquisadores engajados: análise sobre o engajamento de colaboradores acadêmicos do Le Monde Diplomatique. *Comunicação e Espaço Público*, Ano X - nº 1 e 2 – 2007, p. 138-148 (une version en français sera disponible)

12. Séminaires: de Recherche (1)

13. Séminaires: de Recherche (2)

14. Séminaires de Recherche (3)

LE CENTRE PAULO FREIRE

Le Centre Paulo Freire, qui est animé par des étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycles sera ouvert 5 jours par semaine, au local A-3645. Le Centre offre un service d'appui académique aux étudiantes et étudiants inscrits dans les programmes de science politique. Pour connaître leurs heures d'ouverture, SVP composez le 514 987-3000 poste 2544.

PLAGIAT

Règlement no 18 sur les infractions de nature académique

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no 18.

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.ugam.ca

ENTENTE D'ÉVALUATION

6.9 Entente d'évaluation

6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Une entente [démocratique] doit intervenir entre [l'enseignantE] et les [étudiantEs inscritEs] à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50%). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition.
- b) Si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape.

6.9.3 Procédure

Cette entente [démocratique] doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent [l'enseignantE] et la majorité des [étudiantEs présentEs] doit être signée par [l'enseignantE] et par deux [étudiantEs] du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.